

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	43 (1914)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Échos de la presse

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les élèves ayant fait  $\frac{1}{2}$  tour, font les mêmes mouvements en changeant de rôle.

Dans tous ces exercices, il faut beaucoup de gradation. Toutes ces positions peuvent se combiner avec diverses stations : Jambes écartées, jambes réunies.

*Remarque.* — Ces exercices doivent être suivis de la fl. du corps en avant que l'on peut faire dans la position : Station écartée, mains hanches.

Dans les écoles à trois degrés, cet exercice ne sera pas exécuté par les élèves du degré inférieur. Pendant ce temps, celles-ci pourront exécuter la flexion ordinaire du corps en arr. et en avant en 4 mouvements.

7. FLÉCHIR LES BRAS, — LEVER LA J. G. FL. EN AV., — TENDRE LA J. G. EN ARR. ET LES BRAS DE COTÉ. — Eviter de lancer la j. en arr. en même temps que les bras sont tendus de côté ; car ce mouvement pourrait arrondir le dos et enseller la région des reins. — Même mouvement inverse.

8. SAUT EN HAUTEUR AVEC ÉLAN AU-DESSUS D'UNE CORDE MAINTENUE PAR DEUX ÉLÈVES. — Avec arrêt puis en continuant la course.

- JEU DE GRACES. — Ce jeu peut s'exécuter à deux ou entre élèves placées en cercle. Un cerceau de vingt à vingt-cinq centimètres de diamètre est maintenu par deux bâtons croisés dans l'intérieur du cerceau. Au moyen de ces bâtons, une élève lance le cerceau à une compagne qui, à son tour, le rattrape et le lance à une voisine.

Mouvements respiratoires : Lever les talons en levant les bras de côté en inspirant fortement. Guillaume STERROZ.

---

## ÉCHOS DE LA PRESSE

---

*Définitions et précisions à propos d'éducation civique.* — L'article du P. Joseph Schröteler, S. J., Feldkirch, dans les numéros de septembre 1913 et de février 1914 du *Pharus*, a été provoqué par les innombrables écrits qui inondent la littérature pédagogique allemande sur l'éducation civique et nationale, la question à la mode, ces dernières années, dans les pays d'outre-Rhin. Il a paru utile de rappeler les principes de la morale catholique en ce qui concerne les droits et les devoirs des citoyens — et par conséquent l'éducation de la jeunesse à l'accomplissement de ces droits et à l'exercice de ces devoirs, — afin que l'on juge sainement des opinions de toute valeur, vraies et fausses, utopiques ou réalisables, serviles ou démagogiques, qui se heurtent dans ce déluge d'encre et ce chaos de papier.

La question de l'éducation civique a été soulevée en Allemagne par les progrès de la démagogie socialiste. Les partis conservateurs et gouvernementaux ont compris qu'il y allait du salut de l'Etat et qu'il était nécessaire et grand temps que la jeunesse fût préservée de la contagion socialiste. Et comme l'unique sauvegarde contre la ruine de la société paraissait être un gouvernement fort, c'est à inculquer le respect du gouvernement et la soumission absolue à la raison d'Etat

que se sont appliqués tous les pédagogues officiels ou officieux. Au dire du P. Schröteler, ce qui unit entre elles toutes les publications sur ce sujet, si diverses qu'elles soient dans leurs points de vue et leurs propositions, c'est l'idée fondamentale, exprimée ou supposée : « Le criterium de la moralité, la loi morale suprême, c'est le bien de l'Etat. »

Cette idée est une idée païenne ; la suprême règle de la moralité, ce à la clarté de quoi l'on distingue l'acte bon de l'acte mauvais, ne peut être le bien de l'Etat. Nous comprenons que des athées puissent diriger leur conduite à la lumière de ce principe, faute d'une plus haute et plus solide base pour pouvoir juger et agir. Mais nous, catholiques, et avec nous tous les chrétiens, nous ne pouvons l'admettre et nous n'admettons pas non plus que notre jeunesse soit élevée « civiquement » d'après ce principe.

Allons-nous condamner le mouvement parce que ses partisans se fondent sur un principe erroné ? Ce serait une autre erreur ? Des esprits simplistes disent : « Faites de bons chrétiens et vous aurez *eo ipso* de bons citoyens ! » Certes, le bon chrétien est tout disposé à devenir un bon citoyen ; le devoir civique trouve en lui les *fondements* requis pour s'accomplir. Mais sera-t-il accompli correctement ? Et ce bon chrétien pourra-t-il même l'accomplir, car si l'une des conditions de cet accomplissement se trouve réalisée en lui, d'autres manquent qui ne sont pas moins nécessaires en notre temps : l'éducation et l'instruction du devoir civique, précisément. Et l'auteur cite en exemple maints catholiques français ou italiens qui pratiquent leur religion, mais n'entendent rien à leur devoir civique, parce qu'ils n'y ont pas été *éduqués*, et que souvent ils n'en ont même pas été *instruits*.

On ne peut suivre aveuglément en cette question les moralistes d'autrefois, parce que, depuis nombre de devoirs nouveaux ont surgi, que l'ancien régime ne connaissait pas. Toute l'éducation civique consistait alors dans l'obéissance du sujet au souverain, auquel seul incombaît le souci du bien de la nation. Mais aujourd'hui, le soin de la vie nationale est confié, dans nos Etats à constitution représentative, au peuple lui-même, et à chacun des citoyens en définitive. Serait bien aveugle celui-là qui ne verrait pas que nous marchons à une plus large démocratisation du pouvoir, à une extension par conséquent des droits et des devoirs du citoyen. L'enfant, le jeune homme doit être mis à même de pouvoir remplir ces devoirs, exercer ces droits. L'éducation civique est une impérieuse nécessité de notre temps. Nous ne pouvons nous en désintéresser sans faillir à notre tâche. Et si des pédagogues subversifs se sont emparés de la question, ce n'est pas un motif de l'écartier, mais au contraire de la reprendre et de lui donner une solution chrétienne et catholique.

Cette solution, le P. Schröteler l'essaie, en s'inspirant surtout des ouvrages de morale du P. Cathrein, S. J., ainsi que de ceux d'autres philosophes et théologiens catholiques et contemporains. C'est une solution théorique, à l'égard d'un Etat conçu abstrairement, étant données cependant les conditions de vie sociale et politique contemporaine.

Quels sont, pour le moraliste, les devoirs d'un citoyen, à l'heure actuelle ? Un mot très court paraît pouvoir les condenser tous : *La*

*responsabilité à l'égard du bien de la nation* (Verantwortlichkeit gegenüber dem Staatswohl). Le jeune homme doit prendre conscience que la puissance de l'Etat lui importe extrêmement, et pour la sauvegarde de ses droits et pour la satisfaction de ses intérêts terrestres, de ses légitimes ambitions. Sans un Etat organisé et fort, nul progrès de la civilisation n'est possible ; la société même ne saurait durer. Le jeune homme doit se convaincre qu'il est de son devoir strict de fortifier le pouvoir national, de réagir contre les tendances qui lui sont funestes, de l'améliorer, de lui faciliter sa tâche, qui est l'ordre et le bien-être ici-bas. Il doit se convaincre que ce devoir est impérieux, d'autant plus impérieux que des ennemis, au dedans et au dehors de l'organisme politique, s'efforcent de l'affaiblir ou de le détourner de sa tâche, le bien du pays ; d'autant plus impérieux que lui-même comme citoyen prend une plus large part au gouvernement du pays, jouit de plus de droits ou de plus de prestige. Il doit se convaincre que, sans être le devoir supérieur, ce devoir est sacré, l'un des plus élevés dans l'échelle des devoirs, voulu par Dieu, et qu'il le doit remplir sans conteste en tant que chrétien et catholique. Il en résulte qu'éduquer civiquement un élève, c'est « *le rendre capable de participer à la réalisation de la fin et de la tâche de l'Etat dans la mesure de ses forces et selon sa situation au sein de cet Etat* ».

Or, la fin de l'Etat ne pourrait être atteinte si une direction supérieure n'unissait les forces et les efforts de chacun, de chaque groupement particulier, en vue d'obtenir des résultats concrets et positifs. Un pouvoir central est indispensable qui unifie toutes les activités subalternes, auquel tous se sentent soumis et qui puisse au besoin obliger les récalcitrants au respect de l'ordre public et du bien national.

La première exigence de l'éducation civique consiste donc dans l'attitude légitime que prend le jeune citoyen à l'égard de l'autorité. Celui-ci doit à toute autorité, quelle qu'elle soit, la déférence et l'obéissance, que ce soit celle d'un chef d'Etat ou du plus humble fonctionnaire en l'exercice de sa charge ; il doit à la volonté de l'autorité exprimée par la loi la même déférence et la même obéissance, obéissance non servile, mais consciente, acceptée, voulue, et par là même hautement humaine. C'est une attitude morale qu'il est d'autant plus indispensable d'obtenir aujourd'hui que les esprits sont plus disposés à la révolte, à l'indépendance antisociale, au culte exagéré de l'individualisme anarchique. C'est en vain au reste que le mouvement d'éducation civique s'efforce de réduire les jeunes volontés à l'obéissance ; tant qu'il n'aura pas placé à la base de la méthode de formation les motifs religieux d'obéir, il ne réussira point à les plier à cette primordiale exigence du bien-être politique et patriotique.

Les esprits sont-ils au contraire disposés à donner suite aux ordres du pouvoir central, — nous entendons à tous les ordres qui ne vont pas en contradiction avec la loi divine et les droits imprescriptibles de la conscience, — il est possible de diriger les bonnes volontés particulières et les efforts de chacun vers le bien de l'Etat ; la besogne positive est rendue possible. Elle consiste dans l'exercice des droits civiques et politiques, divers selon les divers pays.

Le principal est le droit de vote. Nous devons rendre l'élève attentif

*au devoir du vote.* Les obligations qui découlent de ce droit populaire sont plus strictes qu'autrefois, parce que le citoyen est plus appelé qu'autrefois à participer aux affaires politiques. Les hommes néfastes au vrai bien de l'Etat font largement usage de ce droit et n'épargnent pour amener au vote leurs partisans ni peines, ni sacrifices. Que ceux qui partagent les saines idées ne se laissent pas entraîner à une coupable indifférence ; que tous se soucient de leur responsabilité à l'égard du bien du pays ; que nul ne s'abstienne sans raison.

Le citoyen ne saurait évidemment pas user convenablement, utilement, de son droit pour le bien du pays, s'il ne possédait quelque connaissance et de la signification de son vote et de la question qui est en jeu, ou de l'homme pour qui il vote et de la tâche de l'Etat en général. C'est l'objectif de l'instruction civique de le renseigner, pendant qu'il est écolier ; et, quand il est adulte, c'est le but que devrait se proposer la presse. Malheureusement la presse est le plus souvent au service d'un parti ; elle expose rarement une question soumise au vote en toute objectivité. Le citoyen qui ne veut pas suivre aveuglément son journal et qui en lit plusieurs rencontre souvent confusion et obscurité au lieu de lumière. Le P. Schröteler pense donc et non sans raison que c'est le devoir de l'éducation civique d'apprendre au futur votant à se faire une opinion, à se rendre compte de ce qu'est notre presse actuelle et à lui apprendre à lire un journal avec quelque critique, sans se laisser suggestionner par lui.

Mais le vote, et en particulier l'élection des députés, ne peut s'effectuer utilement, dans la vie politique actuelle, que si l'on appartient à un parti. Toute la politique contemporaine est liée à l'organisation des partis ; ceux qui veulent gouverner au-dessus des partis demeurent dans l'utopie. Et, quand leur rôle dans le gouvernement des affaires n'est pas absolument inefficace, il est souvent plus nuisible qu'utile. Aussi bien est-ce une des tâches de l'éducation civique de renseigner le jeune homme, très objectivement, sur les partis politiques de son pays, leurs buts et leurs tendances, leur attitude en particulier à l'égard de la fin de l'Etat, les résultats qu'ils ont obtenus, leur puissance actuelle et leurs ambitions. Il n'est pas admissible que, en les maintenant dans une ignorance dont nous sommes responsables, nous laissions les jeunes gens se prendre aux phrases de beaux diseurs qui les entraîneraient dans des directions funestes aux vrais intérêts du pays comme à ceux de la morale et de la religion. Cet enseignement cependant doit être tel qu'il leur laisse la liberté de choisir, de se déterminer, de se former une opinion raisonnée et convaincue.

Mais une fois que l'on a choisi le parti qui paraît le mieux correspondre à son idéal du bien de l'Etat, il s'agit d'apprendre à y agir et en particulier à s'y discipliner. On ne saurait trop tôt exercer le jeune homme à se plier aux exigences d'une organisation où il est librement entré. Et cette activité revêt diverses formes. Elle se manifeste d'abord dans le souci de compétence et d'honorabilité, eu égard à la collectivité à laquelle il appartient ; le souci de plus haute culture, de plus large influence, non dans une intention égoïste, mais pour le bien et de telle collectivité et du pays. Elle se manifeste ensuite dans l'union des efforts de chacun des membres, dans la préoccupation de

l'unité de l'action, qui seule aboutit à des résultats effectifs. Il faut que chacun des membres de la collectivité se sente solidaire des autres, que l'esprit commun ait raison de toutes les divergences de tempéraments ou d'opinions particulières. Il est bon encore d'apprendre à utiliser même ces divergences en distribuant la besogne commune selon les tempéraments, les caractères, les compétences, sans jalousies ni mesquines chicanes. Il est bon d'apprendre enfin à respecter les convictions sincères, à discerner pour les faire aboutir les mesures bonnes, fussent-elles proposées par des adversaires ; à ne pas faire de l'obstruction préjudiciable au bien général, à discuter et combattre des idées sans blesser les personnes ni les aigrir, à ne pas transiger sur les principes, mais à laisser aux autres leur liberté dans les choses libres, à pratiquer à l'égard même des ennemis cette charité dont le Christ a fait un commandement nouveau à ceux qui se disent ses disciples.

Que le jeune pratique surtout l'oubli de soi, le désintéressement, qualité difficile à acquérir, mais combien efficace !

L'éducation civique est maintenant terminée ; le jeune homme est mûr pour prendre une part active aux affaires nationales.

Est-il besoin de dire que de ce programme complet d'éducation civique, une part seulement incombe à l'école. Il ne peut être question en classe et dans les associations d'adolescents, des querelles de partis. Cette éducation se confine dans la famille et dans les organisations politiques et sociales qui groupent les jeunes gens au seuil de leur majorité : nous suivrons au reste prochainement le savant Jésuite dans l'exposé de la méthode qu'il préconise pour réaliser la part de ce programme qui peut être réalisé à l'école.

E. DÉVAUD.



## BIBLIOGRAPHIES

---

**Comment apprendre le latin à nos fils**, par J. BEZARD, professeur de première au lycée Hoche, un vol. de 424 pages, Paris, Vuibert, 63, Boulevard Saint-Germain.

Ce livre s'adresse à tous ceux qui sont obligés de s'occuper de la question du latin : aux parents qui doivent choisir entre les classes latines et les classes françaises ; aux élèves rebutés, découragés ou simplement inquiets de l'examen de baccalauréat qui approche ; aux maîtres qui enseignent la langue d'Horace et de Virgile. L'auteur n'a pas la prétention de dire des choses absolument nouvelles, il a plutôt l'intention de fournir, à défauts de principes arrêtés, « une série de renseignements pris aux sources dans les classes d'un bon lycée et une succession de phonogrammes enregistrés au jour le jour ; son intention n'est pas de faire de la théorie, mais plutôt de la pratique. Il veut rendre la classe « vivante, faite en vue de l'expérience décisive et en associant les élèves à la recherche du mieux ». A cet effet, il trace « d'après nature le plan des études latines », il reproduit les exercices